

Y A-T-IL ENCORE QUELQU'UN POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME ?

THÉMATIQUES / Solidarité Principes et philosophie du droit	OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> Faire émerger une appréhension des concepts de fraternité et de solidarité. Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation. 	MÉTHODOLOGIE <ul style="list-style-type: none"> Débat
COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.		
NIVEAU 3 ^e degré du secondaire	MATÉRIEL <ul style="list-style-type: none"> Une copie par élève de l'article figurant dans cette fiche 	
COMPLEXITÉ Niveau 3		
DURÉE 50 minutes		

Remarque préliminaire

Cette activité consiste à lancer un débat à partir de l'analyse de l'article *Y a-t-il encore quelqu'un pour défendre les droits de l'homme ?* publié dans Le Nouvel Obs le 17 juillet 2017 à propos de Liu Xiaobo.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 - Découverte et lecture de l'œuvre

- Présenter succinctement le contexte dans lequel le texte a été écrit.

Liu Xiaobo (1955 - 2017), de nationalité chinoise, était à la fois écrivain, professeur d'université et militant pacifique des droits humains. Il a participé à ce qu'on a appelé la Charte 08.

Celle-ci est un texte signé par plus de 300 intellectuels chinois et militants des droits humains. Publié le 10 décembre (journée internationale des droits de l'homme), il demande des réformes en Chine afin d'y promouvoir la démocratie et le respect des libertés civiles et politiques.

Liu Xiaobo a été arrêté en juin 2009 et condamné, le jour de Noël de la même année, à 11 ans de prison. La communauté internationale s'en est émue. Il reçoit le Prix Nobel de la Paix en 2010 (mais ne peut aller le

chercher, vu qu'il est toujours prisonnier). Une organisation comme Amnesty International a mobilisé ses membres pour réclamer sa libération, en vain. Il décède en prison le 13 juillet 2017 suscitant un certain nombre de réaction de culpabilité et posant la question de savoir s'il est (encore) possible d'influer sur le (non-)respect des droits humains en Chine.

- Distribuer le texte à tous les élèves. Leur laisser ensuite le temps d'en prendre connaissance.

« Y a-t-il encore quelqu'un pour défendre les droits de l'homme ? »

La question peut sembler incongrue en 2017, alors que l'on devrait plutôt se demander s'il y a encore quelqu'un pour s'opposer aux droits de l'homme...

Pourtant, la mort, la semaine dernière, du dissident et prix Nobel de la paix chinois Liu Xiaobo, d'un cancer diagnostiqué alors qu'il purgeait une peine de prison en Chine, a suscité de nombreuses réactions de culpabilité dans le monde, sur le thème : « Nous n'avons rien fait pour le défendre. »

Mort de Liu Xiaobo, l'homme qui n'avait « pas d'ennemis, pas de haine »

Le sort de Liu Xiaobo, un intellectuel non violent, condamné par le régime chinois à une lourde peine pour avoir produit un manifeste en faveur de la démocratie dans son pays, est en effet symptomatique d'une disparition non annoncée : celle de la diplomatie des droits de l'homme.

Dans les années 1990, dans la foulée de la chute du mur de Berlin et de la fin supposée de l'histoire, les droits de l'homme étaient quasiment érigés en idéologie, avec de grandes messes thématiques orchestrées par les Nations unies. Je me souviens d'une grande conférence sur les droits de l'homme à Vienne, avec plus de 10 000 participants venus du monde entier, qui annonçait une ère plus vertueuse, battant en brèche le relativisme culturel au profit des valeurs universelles.

Qu'est-ce qui a changé ? Est-ce que ce sont les attentats djihadistes du 11 septembre 2001 qui ont marqué ce qu'on a parfois décrit comme « la fin de l'innocence » ? Toujours est-il que ces attentats ont été suivis d'une « guerre contre le terrorisme » menée par l'administration Bush, qui a marqué une régression majeure dans le respect du droit.

Ou bien les dérives néoconservatrices de l'« ingérence humanitaire » portée initialement par Bernard Kouchner et les French Doctors pour mettre fin à la sanctuarisation des violations des droits de l'homme derrière de sacro-saintes frontières ? Ces dérives ont connu un point d'orgue avec l'intervention militaire en Libye de 2011, la mort de Kadhafi et la descente aux enfers de ce pays charnière d'Afrique du Nord.

Toujours est-il que « droit-de-l'hommisme » est devenu une expression péjorative, voire méprisante, dans la bouche de responsables politiques et de diplomates, comme Hubert Védrine, au nom d'un réalisme qui se voudrait plus efficace, plus pragmatique.

« Diplomatie discrète »

Certains arguments des anti « droit-de-l'hommisme » sont parfaitement exacts. Le « messianisme » démocratique dont a voulu faire preuve l'Occident après la fin de la guerre froide s'est révélé à la fois

inefficace – même si le nombre de pays pratiquant des élections pluralistes et respectant la liberté de la presse a initialement progressé – et souvent contre-productif – le retour des « hommes forts » à la Poutine ou Erdogan en est le symbole.

Cette impasse a pour corollaire les changements du monde, avec l'émergence de plusieurs grandes puissances dites du « Sud », à commencer par la Chine toujours officiellement communiste, qui n'entendent pas s'en laisser compter par les anciens dominants du « Nord », eux-mêmes loin d'être vertueux et exemplaires.

Le résultat est la quasi-disparition des droits de l'homme de l'agenda diplomatique international, sous prétexte de « discrétion » destinée à être plus efficace.

Avec Trump et Poutine, sale temps pour les droits de l'homme

Le journaliste dissident chinois Chang Ping, aujourd'hui exilé en Allemagne, a dénoncé la « diplomatie discrète » longtemps mise en avant par les pays occidentaux pour justifier leur silence sur le sort du prix Nobel emprisonné. « Cette approche n'a généré que l'échec et l'humiliation pour ceux qui prétendaient le sauver », écrit-il.

Le mois dernier, dix organisations internationales de défense des droits de l'homme ont appelé l'Union européenne à suspendre son « dialogue » sur les droits de l'homme avec la Chine, tant que ces rencontres annuelles ne sont pas en mesure d'améliorer réellement la situation dans ce pays. Une étude montre en effet que ce « dialogue », instauré en 1995, n'avait eu qu'un impact « limité ».

La pensée Liu Xiaobo, prix Nobel de la paix 2010

Pire, l'influence économique de la Chine a des effets directs sur la capacité de l'Union européenne à s'exprimer : la Grèce, qui a reçu de très importants investissements chinois ces dernières années, bienvenus dans le contexte de sa crise profonde, a empêché le mois dernier la Commission européenne de déposer une déclaration sur les abus en Chine devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, une première !

Entre les années 1990 où les droits de l'homme étaient abusivement brandis comme un étendard par les démocraties occidentales, et les années 2010 où ils ont disparu en catimini de l'agenda, n'est-on pas passé d'un excès à l'autre ? Si les droits de l'homme ne peuvent être l'alpha et l'oméga d'une action diplomatique, leur effacement contredit l'invocation permanente des « valeurs » dont se réclament ces États.

« Puisse sa mort les réveiller »

Dans un monde complexe, où certaines des grandes puissances de l'heure piétinent sans hésiter les droits de l'homme, voire sont en pleine régression, il est sans doute temps de redéfinir leur place dans les relations internationales.

Les sociétés civiles devraient peser en ce sens, pour ne pas laisser un monde d'arbitraire et de realpolitik s'installer durablement dans les relations entre États. C'est évidemment un vœu pieux, mais c'est aussi le message que certains voudraient voir retenir de la mort tragique de Liu Xiaobo.

Chang Ping, le journaliste chinois exilé au cœur d'une Europe qu'il croyait plus farouchement accrochée à ses valeurs, souligne que « le gouvernement chinois préférerait que le monde entier assiste à la mort de Liu Xiaobo plutôt que de lui octroyer un minimum de liberté et la chance de vivre un peu plus longtemps. C'est la preuve, ajoute-t-il, que la « diplomatie discrète » a échoué. Cela montre à quel point, lorsque les dirigeants du monde occidental ont peur du Parti communiste chinois, ils abandonnent eux aussi les principes de la civilisation moderne, incluant les droits de l'homme, la liberté et la démocratie, au profit d'une diplomatie secrète qui n'est rien d'autre qu'un exercice d'auto-humiliation. Il n'est pas sûr qu'il soit entendu, tant les intérêts économiques, la peur du terrorisme et ce qu'elle génère de réflexes sécuritaires, les contradictions entre États, pèsent aujourd'hui sur toute action collective. Pour les victimes des violations des droits de l'homme, et pour leurs défenseurs, le printemps n'est pas encore arrivé. »

Référence : Le Nouvel Obs, 17 juillet 2017,
<https://www.nouvelobs.com/chroniques/20170717.OBS2197/y-a-t-il-encore-quelqu-un-pour-defendre-les-droits-de-l-homme.html>

ÉTAPE 2 - Débat en sous-groupes

- Les élèves se réunissent en petits groupes. Le texte est un peu long. Ils s'efforcent dans un premier temps de considérer ensemble s'ils ont bien compris le propos de l'auteur. Qu'a-t-il voulu dire ? Les élèves reformulent, expliquent ce qu'ils ont compris. Ont-ils compris la même chose ?
- Les groupes réfléchissent pendant une quinzaine de minutes et s'efforcent de synthétiser la conclusion de l'auteur en une ou deux phrases maximum. Ils en écrivent le texte.

ÉTAPE 3 - Conclusion pour fixer les acquis

- L'ensemble des groupes se retrouve en plénière.
- Les différents groupes proposent le résultat de leur discussion. Ils l'explicitent succinctement si nécessaire.
- Une fois qu'existe une compréhension commune, partagée, de ce qu'a voulu dire l'auteur, les élèves se disposent spatialement selon la technique du débat mouvant. Les personnes qui pensent qu'il faut se préoccuper d'abord des Belges se mettent d'un côté de la pièce, les personnes qui pensent au contraire qu'il faut réserver exactement le même appui aux personnes dans le besoin, quelle que soit leur nationalité, se placent à une autre extrémité et les personnes partagées se placent entre les deux, plus ou moins près des deux pôles selon leur adhésion relative à ceux-ci.
- Les élèves pourront bouger en fonction de la manière dont les touchent les arguments du débat à suivre. Il importe de noter que l'objectif n'est pas d'atteindre un consensus. Des appréciations différentes peuvent subsister.
- La personne qui anime le débat donne d'abord la parole aux élèves présentant les points de vue les plus extrêmes, puis aux personnes plus tempérées. Elle le relance en posant des questions d'explicitation des positions respectives et en s'adonnant à l'exercice de la maïeutique.

- Exemples de questionnements pour animer le débat :
 - Est-il acceptable qu'un pays réclame d'un autre qu'il respecte les droits humains ?
 - N'est-ce pas se mêler des affaires des autres ?
 - Que pensez-vous des États qui font des affaires commerciales avec des pays qui ne respectent pas les droits humains ?
 - Pourquoi serait-il moins grave de soutenir un autre pays qui viole les droits humains de sa population que de le faire soi-même ?
 - Comprenez-vous que des États transigent sur le respect des droits humains dans leurs relations diplomatiques ?
- Le débat peut se prolonger sur la question particulière de l'octroi, par la Région wallonne, de licences d'exportations d'armes à l'Arabie saoudite.
 - Amnesty International a maintes fois dénoncé le fait que ces armes se retrouvent dans les mains d'autorités qui commettent de nombreuses exactions, tant sur leur territoire (droits des femmes non respectés, peine de mort, torture, incarcération de prisonniers politiques, etc.) qu'à l'étranger (au Yémen, par exemple).
 - Le gouvernement de la Région wallonne – compétent pour l'octroi de ces licences d'exportation d'armes) est sensible aux arguments de l'industrie de l'armement selon lequel cette vente rapporte de l'argent et procure des emplois.

Action

Il est possible de terminer cette activité en expliquant la situation d'un prisonnier d'opinion ou d'un défenseur des droits humains menacé soutenu par Amnesty International et en proposant aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un message de soutien à cette personne. Des cartes postales à adresser à des individus en danger dont les droits humains ont été bafoués peuvent être commandées gratuitement auprès du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions.

Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : www.amnesty.be/dudhjeunes
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable nos dossiers pédagogiques *Regards sur Amnesty International et les droits humains* et *La liberté d'expression* (www.amnesty.be/dossierspedagogiques), ainsi que nos documents d'approfondissement sur les grands principes fondamentaux qui traversent toute la Déclaration universelle des droits de l'homme (www.amnesty.be/plateforme).

ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

TRUCS ET ASTUCES POUR L'ANIMATION D'UN DÉBAT

Disposition des participants

Il est préférable que les participants soient disposés en cercle. S'il y a des observateurs, ils se mettent dans un second rang pour ne pas interférer. En outre, il est également conseillé d'occuper – si possible – un autre local que la salle de classe « *ordinaire* » ce qui favorise le fait que les élèves portent moins les « *rôles* » qui sont habituellement les leurs au sein du groupe.

Pour que les élèves prennent position

Il est parfois utile, avant un débat, de demander aux élèves d'exprimer leur position sur un sujet. Le tour de table est possible, mais il consomme souvent beaucoup de temps et présente le risque que certains ajustent leur propos à ce que les précédents ont dit. Pour éviter cette manifestation de « *suivisme* », on peut privilégier des techniques dans lesquelles tous les participants s'expriment en même temps. Cette expression peut se faire de plusieurs façons, selon les caractéristiques du groupe et la place dont on dispose.

Le **débat mouvant** demande aux participants de se lever et de stationner, physiquement, sur une ligne, plus ou moins près de deux extrêmes correspondant respectivement à une adhésion parfaite et une opposition totale à une proposition. Chacun doit se positionner, fût-ce entre les deux pôles. Dans cette technique, l'animateur interroge quelques participants sur leur positionnement. Les arguments invoqués nourrissent la réflexion des autres qui peuvent, en fonction des arguments entendus, se déplacer à mesure que leur avis évolue.

Les **doigts ouverts** demandent aux participants, au signal de l'animateur, de lever les mains en l'air en tendant un nombre de doigts proportionnel à son adhésion à une proposition. Une totale adhésion correspond à une adhésion parfaite, et deux poings fermés à une opposition totale. Le fait que tout le monde communique son avis en même temps (on peut le faire aussi en inscrivant un chiffre de 1 à 10 sur une ardoise) diminue le risque de « *suivisme* ».

L'**application Plickers** permet à chacun d'exprimer son point de vue en même temps et de façon anonyme. Les participants sont donc sincères, car ils ne craignent pas le jugement des pairs. Chaque participant reçoit un square code. Selon qu'il le présente en orientant l'une ou l'autre des quatre faces vers le haut, il exprime sa préférence pour l'une ou l'autre des quatre options proposées. L'animateur parcourt le public avec son smartphone et obtient immédiatement le nombre de participants favorables à chacune des options.

Pour que tout le monde parle

Certains participants peuvent avoir tendance à accaparer la parole. (Certaines études attestent que c'est une inclination masculine, mais il ne faut pas généraliser !)

Les bons à parole sont des « *tickets* » distribués aux participants au début du débat. Ils ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre. Quand quelqu'un prend la parole au cours du débat, il défause l'un de ses bons à parole en le déposant devant lui. Une fois son stock épuisé, il est réduit au silence. Ceci permet d'éviter que d'aucuns prennent trop la parole.

L'animateur propose prioritairement de parler aux participants qui ne se sont pas encore exprimés. Si on veut absolument que tout le monde s'exprime, il faut contraindre les participants à utiliser leurs bons au cours de la discussion. Il est toutefois davantage indiqué de respecter le droit de chacun de se taire.

Pour que l'on s'écoute mutuellement

Il importe qu'une seule personne parle à la fois. Les apartés nuisent au sentiment d'être écouté et à la bonne marche d'un débat. Pour éviter cela, on peut utiliser un objet quelconque qui sert de « *micro* ». Seule la personne qui le détient (et l'animateur, garant du processus) peut s'exprimer. Si on craint que le micro soit accaparé trop longtemps par une personne, on peut utiliser un sablier. Le risque est que l'assistance soit, dans ce cas, davantage attentive au temps qui s'écoule qu'à ce qui est dit. Il est donc préférable que l'animateur gère la durée des interventions.

Pour ouvrir les esprits

Un débat a plus de chance de porter du fruit s'il respecte quelques règles.

Il faut privilégier les **questions ouvertes**. Celles-ci élargissent le champ des réponses possibles. Les élèves peuvent ainsi plus aisément avoir des réponses différentes (par exemple : « *Qu'est-ce qui vous plaît ?* », « *Qu'est-ce qui vous dérange ?* », « *Quelles solutions pourrait-on imaginer à ce problème ?* », « *Que pensez-vous de ceci ?* », etc.). L'animateur peut dès lors aisément exploiter ces différences pour appeler la nuance, l'explicitation des points de vue. Les réponses traduisent des opinions, des réactions, des sentiments. On évite ainsi plus aisément le jugement, le risque que les participants s'efforcent davantage de communiquer la « bonne » réponse que celle à laquelle ils croient.

Il faut respecter l'**immunité** des participants. Nul n'est coupable de ce qu'il ressent. Les participants ont donc le droit d'exprimer les sentiments qui sont les leurs. Ils ont le droit d'être heureux, d'avoir peur, d'être tristes, d'être en colère, etc. L'animateur doit rassurer le participant qui exprime un sentiment politiquement incorrect (« *Les Noirs me font peur* », « *Je préfère mon chat au mendiant du coin de la rue* », etc.). Cela permet de libérer la parole, d'éviter certaines paralysies. Par contre, l'animateur conserve son statut d'éducateur et doit se montrer intransigeant sur les comportements problématiques. On a le droit d'être en colère contre les policiers (qui, par exemple, auraient causé du tort à un membre de la famille), mais on n'a pas le droit, pour autant, de leur cracher dessus.

Il convient de faire respecter quelques **règles** annoncées d'entrée de jeu : ne pas se moquer des autres participants et/ou de ce qu'ils disent, n'insulter personne, ne pas interrompre, ne pas être grossier, lever la main pour demander la parole, etc.

Plus loin que le débat d'opinions : la philosophie avec des enfants ou des jeunes

« Cette discipline, officiellement enseignée à partir de la classe de Terminale du lycée, se caractérise par la volonté de dépasser les écueils du simple débat d'opinions par une problématisation d'une réflexion de portée universelle sur la présence, la signification, les buts et conséquences de l'existence de l'Homme et du Monde. » (Bruce Demaugé-Bost)

L'adhésion aux droits humains est une question de philosophie en ceci qu'elle dépend de la représentation que chacun a du sens global de l'existence humaine et du monde qui nous entoure.

Pour atteindre à ce niveau de réflexion, il importe d'éviter quelques pièges qui confinent le débat en dehors de la sphère de la philosophie tel que, par exemple, une joute argumentative ou la suite de propos généraux décousus, non reliés les uns aux autres..

Le débat de nature philosophique se construit en fonction des interventions des participants. Il ne connaît pas de déroulement prévisible, prédéfini. Il s'inscrit dans le registre du questionnement et n'aboutit pas à des réponses, à des certitudes, à des décisions. On ne cherche pas à tomber d'accord.

Animateur ou expert ?

Certains enseignants objecteront à cette démarche leur méconnaissance des droits humains. Il n'est pas nécessaire d'être docteur en droit, en science politique ou en philosophie pour animer un débat. Il importe toutefois de trouver quelque intérêt au sujet traité.

Le plus souvent, le débat ne vise pas à transférer des connaissances, mais à développer la réflexion des élèves et leur capacité de structurer celle-ci de façon critique. Il s'agit, en d'autres termes, d'éveiller en eux le goût de la réflexion, du débat collectif respectueux des uns des autres, de l'échange, de l'écoute.

Il importe néanmoins que l'enseignant se prépare en identifiant les principaux arguments habituellement avancés dans les débats relatifs à la question traitée. Il pourra ainsi susciter l'apparition de ceux qui ne seraient pas mentionnés par les participants.

L'enseignant peut-il donner son avis personnel ? Les avis divergent sur cette question. Certains préconisent qu'il puisse partager un témoignage personnel, raconter son vécu, expliquer son avis. D'autres estiment qu'il ne peut en aucun cas le faire, car les participants se départiront (trop) difficilement d'accorder à son avis une force prescriptive. D'autres, encore défendent un point de vue intermédiaire : d'accord pour que l'enseignant communique son avis si et seulement si les participants l'ont sollicité et à la condition qu'il insiste au préalable sur le fait que ce n'est que son avis personnel et que chacun est libre de penser ce qu'il veut. Il importe en tout cas d'éviter que le débat « *oppose* » l'enseignant et les autres participants. Sa responsabilité n'est pas de donner du contenu (sauf s'il estime que certains arguments n'ont pas été formulés, auquel cas il les apporte sous forme de questions), mais de structurer ce qui est dit, de le reformuler, de faire apparaître les points d'accord et de désaccord dans un propos nuancé. Il met en exergue les questions clés ; si nécessaire, la discussion sur les points saillants interroge, le cas échéant, l'un ou l'autre participant pour rendre plus clair un enjeu important.